

TOUT PRÈS



À PROPOS

Cap sur la décarbonation

Depuis plus de dix ans, votre lettre d'information vous accompagne et vous êtes nombreux à la lire. Informatrice, elle vous aide à décrypter les évolutions en cours dans le monde de l'énergie. Pragmatique, elle vous apporte des conseils concrets pour réaliser des économies et vous informe sur nos nouvelles offres, ainsi que sur l'ensemble de nos services.

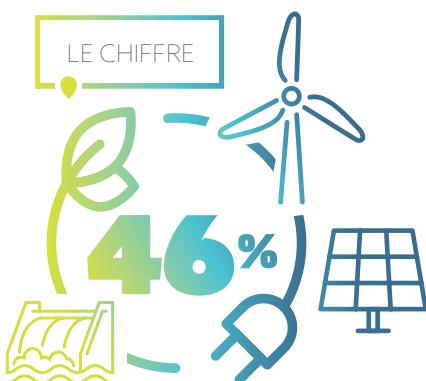
Cette année, une nouveauté vient l'enrichir : une rubrique « zéro carbone » entièrement dédiée à la décarbonation et à l'électrification des usages. Elle esquisse les contours d'un futur bas carbone pour lutter contre le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre. Elle vous aide à supprimer les usages des énergies fossiles qui en sont très émettrices.

Engagé dans cette transition, SÉOLIS vous offre des clés de lecture et des solutions pour avancer sereinement.

Bonne lecture !

Maxime Outhier
Directeur commercial

LE CHIFFRE



c'est la part des énergies renouvelables dans le volume global d'électricité consommée dans le département des Deux-Sèvres en 2024.

Source Rapport d'activité 2024 GÉRÉDIS



À SAVOIR

Vos heures creuses restent à l'heure

Vous avez entendu parler de l'évolution des plages « Heures pleines / heures creuses » et vous vous interrogez sur l'impact pour votre contrat ?

Pour les clients SÉOLIS situés sur la zone de desserte du gestionnaire de réseau de distribution GÉRÉDIS, les heures creuses restent inchangées pour le moment. Cette évolution se déployera à compter de fin 2026. En effet, cette évolution vise à aligner les plages tarifaires au rythme de la production renouvelable, notamment solaire, et à décaler la consommation vers des périodes moins critiques pour le réseau.

Elle s'applique en premier lieu aux territoires ayant atteint un taux de déploiement du compteur Linky supérieur à 90 %.

L'évolution des heures creuses pour les clients de SÉOLIS aura lieu à compter de fin 2026

Le moment venu, nous vous accompagnerons à chaque étape et vous tiendrons informé(e) de toute évolution concernant votre contrat.

EN CLAIR



Tout savoir sur le chèque énergie

Créé par l'État en janvier 2018 afin de lutter contre la précarité énergétique, le chèque énergie est une aide à payer les factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois) du logement. Il est également utilisable pour les résidents des établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD, EHPA, ESLD, USLD et résidences autonomie).

Qui peut bénéficier du chèque énergie ?

Le chèque énergie est attribué en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition du foyer. Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site :



Quelles sont les démarches pour en bénéficier ?

Le chèque énergie n'est plus systématiquement envoyé au bénéficiaire. Depuis la fin de la taxe d'habitation, l'État doit en effet établir une correspondance entre les coordonnées fiscales du bénéficiaire et celles de son contrat de fourniture d'électricité :

- L'attribution du chèque énergie est automatique pour les ménages dont les coordonnées correspondent.
- Lorsque l'État ne peut établir de correspondance entre les coordonnées fiscales et contractuelles d'un bénéficiaire, ce dernier doit faire sa demande de chèque sur le portail chequeenergie.gouv.fr (ou par courrier).

Comment utiliser le chèque énergie pour payer votre facture d'électricité ?

Directement en ligne :

[www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiement-en-ligne](http://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiement-en-ligne)

Renseignez votre numéro de chèque et saisissez la « référence à rappeler » et le « numéro de contrat » qui figurent sur votre facture d'électricité.

Par voie postale :

Envoyez le chèque énergie à :
SÉOLIS - Traitement des règlements -
TSA 32222 - 79060 NIORT CEDEX 9

Pré-affectation en ligne :

www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/ma-pre-affectation/declarer-pre-affectation

Le chèque énergie sera ainsi automatiquement déduit de votre compte client l'année suivante, si vous êtes toujours bénéficiaire.

Données personnelles

Le dispositif en vigueur prévoit la transmission de vos données à l'Agence de services et de paiement (ASP) afin que vous puissiez être identifié. Pour en savoir plus, en particulier sur vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez consulter notre site Internet sur la page dédiée à cet effet.



Pour toutes questions sur le chèque énergie, vous pouvez vous rendre sur la foire aux questions en scannant ce QR code.



Attention, de faux messages circulent ! Dans le cadre du chèque énergie, aucune information bancaire ne vous est jamais demandée.

Chez SÉOLIS, nous accompagnons les foyers les plus fragiles avec :

- Une équipe dédiée pour toutes questions liées au paiement des factures.
- Des conseillers à l'écoute dans nos agences et via notre accueil téléphonique à Niort.
- Une collaboration étroite avec les assistants sociaux, CCAS et CIAS, afin d'identifier les situations sensibles et de proposer des solutions adaptées.
- Des aides pour financer les travaux de rénovation énergétique (primes CEE).
- Une participation au Fonds de Solidarité Logement.



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

336 avenue de Paris - CS 98536
79025 NIORT Cedex

Nos conseillers à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

PARTICULIERS

0 969 397 901
APPEL NON SURTAXÉ

PROFESSIONNELS

0 969 397 902
APPEL NON SURTAXÉ

Directeur de Publication :

Sébastien Guindet

Rédactrice en chef : Lydie Clisson

Maquette, illustration : RC2C

Dépôt Légal : ISSN 2425-2727

Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.

ZÉRO CARBONE

Pompe à chaleur : consultez-nous !

En utilisant une énergie renouvelable, la pompe à chaleur réduit fortement les émissions de CO₂ liées au chauffage.

Grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), SÉOLIS vous accompagne pour l'installation d'une pompe à chaleur Air/Eau en remplacement de votre ancienne chaudière gaz ou fioul. Les primes CEE proposées par SÉOLIS sont directement déduites dès la signature du devis.

Faites votre demande en ligne pour recevoir votre devis :

www.seolis.net/particulier/economies-denergie



ou en scannant ce QR code :

D'autres travaux de chauffage peuvent également bénéficier des primes CEE de SÉOLIS.
Renseignez-vous vite !

ÉCO & LOGIQUE



Le chauffage représente 66 % des consommations énergétiques de la maison : **1°C de moins, c'est 7 % de consommation en moins !**

Source ADEME « Réduire sa facture d'électricité »

POUR INFO

En 2025, SÉOLIS a versé un peu plus de 305 000 € de primes CEE à ses clients particuliers, afin de les accompagner dans l'isolation de leur maison et le remplacement de leur système de chauffage par des solutions plus performantes et économies en énergie.



AFOR CERTIFICATION
ISO 9001 ISO 45001
ISO 14001